

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité -Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 7 mars 2018

**Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35**

L'an deux mille dix-huit le sept mars à dix-neuf heures trente.

Le Conseil Municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le premier mars deux mille dix-huit, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

OBJET

**AVENANT N°1 A LA
CONVENTION
D'ACCES A
L'ESPACE
SECURISE « MON
COMPTE
PARTENAIRE »
AVEC LA CAISSE
D'ALLOCATION
FAMILIALE DE
SEINE-SAINT-
DENIS.**

PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS, Johanna BERREBI, Nathalie BETEMPS, Patrick CARROUER, Madeline DA SILVA, Isabelle DELORD (à partir de 19h45), Jean DESLANDES, Malika DJERBOUA, Claude ERMOGENI, Camille FALQUE (à partir de 20h10), Liliane GAUDUBOIS, Guillaume LAFEUILLE, Christian LAGRANGE, Valérie LEBAS, Christine MADRELLE, Gérard MESLIN, Christophe PAQUIS, Delphine PUPIER, Guillaume ROUSSEAU (à partir de 19h45), Irina SCHAPIRA, Marlène UZAN, Sandie VESVRE, Mathieu AGOSTINI, Jean-François DEBYSER, Marie-Geneviève LENTAIGNE.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES-ET REPRESENTES :

Roland CASAGRANDE par Claude ERMOGENI, Camille FALQUE par Isabelle DELORD (jusqu'à 20h10), Narcisse NGAKA par Lionel BENHAROUS, Frédérique SMADJA par Sandie VESVRE, Manuel ZACKLAD par Christophe PAQUIS, Sonia ANGEL par Jean-François DEBYSER.

ABSENTS :

Isabelle DELORD (jusqu'à 19h45), Guillaume ROUSSEAU (jusqu'à 19h45), Georges AMZEL, Christophe RINGUET.

SECRETARE :

Christian LAGRANGE.

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20180307-D23-18-DE
Date de télétransmission : 09/03/2018
Date de réception préfecture : 09/03/2018

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2018

OBJET : AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'ACCES A L'ESPACE SECURISE « MON COMPTE PARTENAIRE » AVEC LA CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE DE SEINE-SAINT-DENIS.

LE CONSEIL,

Sur proposition de Monsieur Le Maire,

VU le code général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération D87/17 du 16 mai 2017 autorisant le Maire à signer la convention d'accès à l'espace sécurisé « mon compte partenaire » n°17_051 avec la caisse d'allocations familiales de Seine-Saint-Denis,

CONSIDERANT qu'il convient d'ajouter une 2^{ème} mission à l'article 8 « missions du partenaire » et d'approuver la modification comme suit :

Article 8 « missions du partenaire » :

- *Mission n°1 : Calcul de la participation financière des familles*
- *Mission n°2 : Accueil du jeune enfant et de l'adolescent*

VU le budget communal,

VU l'avis de la commission compétente,

VU le rapport du représentant légal,

VU le projet d'avenant n°1,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : APPROUVE la signature de l'avenant n°1 à la convention d'accès à l'espace sécurisé « mon compte partenaire » qui modifie l'article 8 « missions du partenaire » comme suit :

- *Mission n°1 : Calcul de la participation financière des familles*
- *Mission n°2 : Accueil du jeune enfant et de l'adolescent*

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur Le Maire à signer le dit avenant cité à l'article 1^{er}.

ARTICLE 3 : DIT que les recettes en résultant seront imputées sur le budget de la commune.

ARTICLE 4 : DIT que cette délibération sera transmise à Monsieur Le Préfet de la Seine-Saint-Denis, à Monsieur le trésorier municipal de la Ville des Lilas et affichée en Mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,

Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas

Daniel GUIRAUD



Certifiée exécutoire compte tenu

- de sa transmission en Préfecture le **09 MARS 2018**
- et de son affichage le **13 MARS 2018**
(pendant une durée continue de 2 mois)

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20180307-D23-18-DE
Date de télétransmission : 09/03/2018
Date de réception préfecture : 09/03/2018

Délibération votée par :

33 Voix pour

Voix contre

Abstentions

NPPV

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20180307-D23-18-DE
Date de télétransmission : 09/03/2018
Date de réception préfecture : 09/03/2018

